

CAHIERS LOUIS JOSSERAND



Source : Lexbase

Titre

Cahiers Louis Josserand

Auteur(s)

Comité scientifique (depuis 2025) :

Jessica Attali-Colas, Maître de conférences

Brune-Laure Dugourd, Maître de conférences

Chloé Leduque, Maître de conférences

Aurélien Molière, Maître de conférences

Quentin Némoz-Rajot, Maître de conférences

Date

18-07-2022 (N°1-)

Éditeur(s)

Equipe de recherche Louis Josserand, diffusion Lexbase

Support

Revue en ligne

Type de document

Revue

Périodicité

bi-annuelle

Source du droit

Doctrine

Jurisprudence

Contenu

La revue contient des chroniques jurisprudentielles, des articles de doctrine, des compte-rendus d'ouvrages

Type de classement

Thématique par domaine du droit

Clefs d'utilisation

Actualité

Chronique

Notes

Jusqu'en 2021, la revue porte le nom *Bacaly* (Bulletin des arrêts de la cour d'appel de Lyon).

A partir de 2022, la revue devient Les *Cahiers Louis Josserand*.

Liens

Revue [Bacaly](#) jusqu'en 2021

Fiche [Jurisguide](#) Bacaly

Les Cahiers Louis Josserand sont accessibles sur abonnement payant sur [Lexbase](#).

Fiche réalisée par : Laurence BAUDET (BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES LYON 3), le 09/05/2025

Mise à jour le 28/01/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).